Famille monastique de BethléemFamille monastique de Bethléem

La Famille monastique de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de saint Bruno est une communauté religieuse fondée en 1951 dans sa branche féminine à l'initiative du Père Ceslas Minguet o.p. dans un esprit dominicain et en adoptant une spiritualité fortement imprégnée de dévotion mariale. Parmi les trois premières sœurs figure Odile Dupont, en religion sœur Marie, qui assuma la responsabilité et le gouvernement de la communauté lorsqu'en 1954 le Père Ceslas Minguet fut invité par ses supérieurs à se retirer (responsabilité prieurale qu'elle conservera jusqu'à son décès en septembre 1999). Un Assesseur dominicain est alors nommé par le père Provincial pour accompagner la communauté dès lors officiellement rattachée à l'Ordre Dominicain. En 1971, les sœurs s'affranchissent de cette appartenance. La communauté connaît à cette époque un développement important, en France et à l'étranger. Elle adopte progressivement – après une longue recherche de plus de quinze années - une forme de vie monastique dite « de solitude en communion fraternelle » inspirée de la tradition cartusienne. Cependant tout en reconnaissant à la communauté de Bethléem la liberté de s'approprier la paternité de Saint Bruno, Saint de l'Eglise Universelle, le Chapitre Général de l'Ordre Chartreux leur dénie le droit de s'attribuer quelque appartenance spirituelle ou canonique à la Famille Cartusienne qui célèbre en 1984 le 900ième anniversaire de sa fondation. Au milieu des années 1980, le père Marie-Dominique Philippe, que sœur Marie connaissait depuis plus de vingt-cinq ans, joue à nouveau, auprès d'elle et de la communauté, un rôle important de théologien, de formateur et de conseiller spirituel.

C'est à la fin de l'année 1976, vingt-cinq ans après les sœurs, que nait une branche masculine dont le frère Vincent Guerry (O.S.B.) est le premier prieur sous l'autorité spirituelle de sœur Marie. Il quitte deux ans plus tard la communauté nouvellement fondée.

Le 6 octobre 1998 « *la Famille Monastique de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint Bruno est érigée en institut religieux de droit pontifical en ses deux branches de moines et de moniales. La branche masculine est cléricale »* (décret d'érection pontificale).

Des alertes concernant l'exercice de l'autorité

Des interrogations sur le fonctionnement de la communauté apparaissent publiquement dès les années 1980 et se multiplient ensuite. Des témoignages d'anciens membres font état notamment d'une forte centralisation de l'autorité, s'appuyant sur une conception dévoyée et abusive de l'obéissance religieuse imposant une stigmatisation des relations interpersonnelles et un contrôle des relations entre les religieux et avec l'extérieur, ainsi que de pratiques spirituelles et dévotionnelles pouvant conduire à la perte des capacités de jugement et de discernement ainsi qu'à l'aliénation psychique.

En 2001, une enquête publiée dans *La Vie* (des gourous dans les couvents) signale des « dérives sectaires » dans plusieurs communautés, dont la Communauté de Bethléem, et rapporte le cas d'une ancienne religieuse dont l'état psychique s'est fortement dégradé. D'autres témoignages publiés dans les années suivantes dénoncent notamment des phénomènes de manipulation, d'infantilisation, d'exaltation de la souffrance et de comportements aberrants chez certaines personnes en charge de l'autorité.

En 2009 et 2010, deux anciens responsables de la branche masculine de Bethléem, Fabio Barbero et Patrick Gilbert, déposent séparément au Vatican des dossiers faisant état de graves dysfonctionnements et de ce qu'ils qualifient de dérives sectaires au sein de la Famille de Bethléem.

La visite apostolique de 2015-2016

À la suite de plusieurs plaintes d'anciennes religieuses, le Saint-Siège diligente en 2015 une **visite apostolique** de la Famille monastique de Bethléem.

Les témoignages recueillis font notamment état de pressions dans le discernement des vocations, d'une rupture excessive avec l'extérieur, d'une culture de la culpabilité, d'une forte centralisation des pouvoirs entre les mains de la prieure générale, d'un manque de véritables contre-pouvoirs et d'une « pensée unique » laissant peu de place à la prise de distance, d'une figuration de la Vierge Marie à travers la personne de la prieure ou du prieur source d'une grande confusion entre les for interne et for externe.

À l'issue de cette visite, la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique préconise des changements destinés à mettre fin à ce qui apparaît comme **« des abus d'autorité, des abus spirituels »**. En 2017, Rome nomme une nouvelle prieure générale et impose plusieurs changements dans la gouvernance de la branche féminine, avec notamment la nomination de conseillers et d'assistants apostoliques.

La reconnaissance des « abus ou emprises »

En 2020, les assistants apostoliques demandent à la communauté une reconnaissance claire des erreurs et fautes du passé. En janvier 2021, la Famille monastique de Bethléem déclare avoir pris conscience des « blessures et des traumatismes » provoqués par les dysfonctionnements passés et annonce la mise en place d'une cellule d'écoute ainsi qu'un travail de révision de ses Constitutions.

Lors du chapitre général de novembre 2021, la communauté affirme que la question des **abus d'autorité et des abus spirituels** a été au cœur des échanges et reconnaît que certains dysfonctionnements ont pu aboutir à des « abus ou des emprises ».

Des interrogations sur les réformes

Les mesures prises depuis la visite apostolique font cependant l'objet de critiques de la part d'anciennes et anciens membres, ainsi que d'associations de soutien aux ex-membres.

Des interrogations importantes ont notamment été soulevées quant à l’indépendance de la cellule d’écoute et de médiation mise en place par la communauté, ainsi qu’à la transparence et à l’effectivité du traitement des demandes de reconnaissance et de réparation. En outre, cette démarche, principalement destinée aux anciens membres, n’a pas trouvé de prolongement au sein même de la communauté, laissant ainsi ouverte la question de la reconnaissance et de la prise en compte des difficultés vécues par ses membres actuels. Enfin, plusieurs témoignages publiés dans la presse font état de difficultés persistantes touchant à l’autonomie des personnes et à l’exercice de l’autorité. Ces éléments invitent à s’interroger non seulement sur les dispositifs de réparation mis en place, mais aussi sur la capacité de la communauté à engager une réflexion interne sur ses propres pratiques et à en tirer les conséquences concrètes.

En 2023, plusieurs médias rapportent de nouveaux témoignages concernant des situations vécues au sein de la communauté ainsi que des signalements adressés à la Miviludes. La même année, une enquête évoque également la situation d'une jeune femme dont les parents avaient signalé la disparition et les difficultés rencontrées pour obtenir des informations sur sa situation. Ces éléments ont fait l'objet de controverses et doivent être distingués des faits ayant donné lieu à des décisions ou à des procédures judiciaires.

En 2025 et 2026, la communauté affirme poursuivre son processus de réforme, notamment à travers une relecture de son histoire et du rôle de sa fondatrice, une révision de ses Constitutions et la formation de ses membres. Des associations d'anciens membres continuent cependant de demander que soit menée par une commission indépendante une évaluation de la situation actuelle de la communauté,

Des signalements concernant également des abus sexuels

En 2022, la Commission reconnaissance et réparation a été saisie d'un cas d'abus sexuel qui aurait eu lieu au sein de la communauté dans les années 1960.

Une communauté au cœur d'un débat sur les abus spirituels

Le cas de la famille monastique de Bethléem est ainsi particulièrement documenté dans le débat sur les abus de conscience et d'autorité dans la vie religieuse. Il présente notamment la particularité d'avoir fait l'objet d'une **visite apostolique du Saint-Siège**, à l'issue de laquelle les autorités romaines ont elles-mêmes évoqué des **abus d'autorité et des abus spirituels**.

La question qui demeure aujourd'hui est celle de la **profondeur et de l'efficacité des réformes engagées** depuis 2015-2016, notamment quant à leur capacité à établir les faits, à entendre les personnes qui se déclarent victimes et à garantir une véritable reconnaissance et réparation des préjudices subis. Elle porte également sur la mise en place de critères d'alertes visant à protéger les sœurs et frères qui demeurent au sein de la communauté, prévenir la répétition de situations abusives et leur permettre d'exercer leur liberté de conscience et de décision sans crainte de représailles ni pression indue. Une telle protection suppose notamment que les mécanismes de contrôle, de signalement et de recours ne dépendent pas exclusivement des instances internes susceptibles d'être mises en cause. Cette exigence conduit enfin à se questionner sur quelques aspects encore peu abordés : une souhaitable remise en question de la figure d'Odile Dupont et du rôle qu'elle a

joué et continue de jouer sur l'ensemble des religieux, ainsi qu'une relecture critique du récit fondateur et de la « mémoire » familiale visant à justifier l'excessive autorité et l'emprise en rattachant matériellement cette fondation à une intervention mariale d'ordre surnaturel. A cette condition seulement les réformes indispensables ne se limiteront pas à des ajustements institutionnels, mais pourront changer les représentations, les pratiques et les formes d'autorité qui structurent encore et durablement la vie communautaire.

Source principale

Pour tout renseignement utile, consulter le site d'ACSEMB (Association de soutien aux ex-membres de Bethléem) **https://acsemb.fr/**

D'autres sources de cette fiche

1. **Famille monastique de Bethléem – « Les grandes étapes de son histoire dans l'Église »**
https://www.bethleem.org/fr/la-famille-de-bethleem/histoire-de-la-famille/les-grandes-etapes-de-son-histoire-dans-leglise/

Famille monastique de Bethléem

2. **Famille monastique de Bethléem – « L'histoire des sœurs »**
https://www.bethleem.org/fr/la-famille-de-bethleem/histoire-de-la-famille/lhistoire-des-soeurs/

Famille monastique de Bethléem

3. **Famille monastique de Bethléem – « L'histoire des frères »**
https://www.bethleem.org/fr/la-famille-de-bethleem/histoire-de-la-famille/lhistoire-des-freres/

Famille monastique de Bethléem

4. **Famille monastique de Bethléem – « Sœur Marie, notre première sœur »**
https://www.bethleem.org/fr/la-famille-de-bethleem/histoire-de-la-famille/soeur-marie-notre-premiere-soeur/

Famille monastique de Bethléem

5. **Famille monastique de Bethléem – « Déclaration finale du Chapitre général des moniales », 22 novembre 2021**
https://www.bethleem.org/wp-content/uploads/2024/08/19-D%E2%80%9Aclaration-finale.pdf
bethleem.org

6. **Laurent Grzybowski – « Des gourous dans les couvents », *La Vie*, 15 février 2001.**
https://www.lavie.fr/christianisme/eglise/des-gourous-dans-les-couvents-2941.php
lavie.fr

7. **Blandine de Dinechin – *L'art et le drame du trop : Sœur Marie et Bethléem*, L'Harmattan, 2023.**
https://www.editions-harmattan.fr/catalogue/livre/lart-et-le-drame-du-trop/677
Blandine de Dinechin

8. **Céline Hoyeau – « L'enfer des sœurs de Bethléem », *Charlie Hebdo*, 10 mai 2023.**
https://www.ccmm.asso.fr/lenfer-des-soeurs-de-bethleem/
Centre Contre les Manipulations Mentales

9. **AVREF – « La Famille monastique de Bethléem »**
https://www.avref.fr/la-famille-monastique-de-bethleem.html
avref.fr

10. **AVREF – « Inefficaces et dommageables, les lenteurs de la justice ecclésiale – Famille monastique de Bethléem », 28 janvier 2025.**
https://avref.fr/fichiers/Inefficaces%20et%20dommageables%2C%20les%20lenteurs%20de%20la%20justice%20eccl%C3%A9siale.pdf
avref.fr

11. **ACSEMB – « Communiqué de presse à la suite de l'Assemblée générale du 4 au 6 juillet 2025 ».**
https://www.avref.fr/communiqu-de-presse-de-lassociation-acsemba-la-suite-de-lassemblee-generale-qui-sest-deroulee-du-4-au-6-juillet-2025.html
avref.fr

12. **UNADFI – « Une association alerte sur des abus persistants », 23 septembre 2025.**

https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/une-association-alerte-sur-des-abus-persistants/

UNADFI

13. **Après la CIASE – « Famille monastique de Bethléem »**

https://apres-la-ciase.fr/info/famille-monastique-de-bethleem/

apres-la-ciase.fr

14. **Centre contre les manipulations mentales (CCMM) – « L'enfer des sœurs de Bethléem »**

https://www.ccmm.asso.fr/lenfer-des-soeurs-de-bethleem/

Centre Contre les Manipulations Mentales